

Zone Atelier Loire

Motion de soutien auprès de l'UMR CITERES

Orléans, le 07 novembre 2025

Nous, membres de la Zone Atelier Loire, réunis en Assemblée Générale, en date du 7 novembre 2025, apportons notre soutien à l'UMR 7324 CITERES dont nous dénonçons la désuétude et la violence avec laquelle cette décision unilatérale et arbitraire a été prise.

Par ailleurs, cette décision aurait des conséquences néfastes à la bonne organisation et la bonne gestion de la Zone Atelier Loire, assurées par l'UMR 7324 CITERES.

Adoptée à l'unanimité des membres présents à l'assemblée générale.